

P.A.F. 1er DEGRE - 2018-2019

Département 06 - ALPES MARITIMES

INFORMATIONS PRATIQUES

1- INTERLOCUTEURS

DSDEN 06 - Service DRFNT - Bureau Formation Continue

- **Mel : fc1edegre06@ac-nice.fr**
- **M. Pouilly - Tél. : 04 93 72 63 48 les lundis et jeudis
ou 06 45 73 43 61 les mardis, mercredis et vendredi**
- **Mme Ambert - Tél. : 04 93 72 63 29**
- **Mme Espin - Tél. 04 93 72 63 59 (Gestion frais de stage)**

2- LES INSCRIPTIONS

Seuls les dispositifs à candidature individuelle font l'objet d'une inscription sur GAIA.

Ces inscriptions se feront donc uniquement par INTERNET.

3- INFORMATIONS

3 - 1 - PRISE EN COMPTE DES VŒUX

Vous pouvez formuler autant de vœux que vous le souhaitez.

Après avis du groupe de travail avec les organisations syndicales, l'Inspecteur d'Académie arrête la liste des candidatures.

3 - 2 - VOUS ETES RETENU(E) SUR UN STAGE, VOUS VOUS ENGAGEZ A :

- Y participer
- Etre déchargé(e) de votre classe et / ou de votre direction
- Signaler et justifier toute absence éventuelle à votre Inspecteur de circonscription
et au référent du stage.

3 - 3 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Les stagiaires peuvent bénéficier de remboursement des frais journaliers de déplacement et de repas occasionnés par leur participation au stage. Aucun remboursement ne peut intervenir si la résidence administrative ou le domicile personnel de l'agent font partie de la commune ou d'une commune limitrophe du lieu de formation (article 2 du décret n°2006-781 du 03/07/2006).

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNEL D'EDUCATION

- 1- Faire partager les valeurs de la République.
- 2- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire.
- 3- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.
- 4- Prendre en compte la diversité des élèves.
- 5- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (dont contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture).
- 6- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
- 7- Maîtriser la langue française à des fins de communication.
- 8- Utiliser une langue étrangère dans les situations exigées par son métier (maîtriser au moins un langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues et participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves).
- 9- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier.
- 10- Coopérer au sein d'une équipe.
- 11- Contribuer à l'action de la communauté éducative.
- 12- Coopérer avec les parents d'élèves.
- 13- Coopérer avec les partenaires de l'école (en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement).
- 14- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (dont identifier ses besoins de formation et mettre en oeuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles).

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS

- P1-** Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- P2-** Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.
- P3-** Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- P4-** Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- P5-** Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

LES PRIORITES ACADEMIQUES 2018-2019

- **Axe 1** Mieux former pour mieux réussir à l'Ecole
 - **Axe 2** Mieux accueillir pour assurer l'équité
 - **Axe 3** Favoriser une meilleure ouverture de l'Ecole
- A.** Valeurs républicaines et laïcité.
- B.** Lutte contre le décrochage scolaire et amélioration du climat scolaire.
- C.** Accompagner la mise en place de la réforme du collège et des nouveaux cycles.
- D.** Faire entrer l'école dans l'ère du numérique.
- E.** Bac – 3 Bac+3.
- F.** Les formations disciplinaires ou de spécialité.
- G.** Développer l'éducation artistique et culturelle (EAC).
- H.** Les élèves en situation de handicap et les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- I.** Prendre en compte les missions de l'école maternelle.
- J.** La formation des directeurs d'école.
- K.** L'éducation prioritaire.
- L.** Les besoins spécifiques de formation.
- M.** La formation à des missions spécifiques : les tuteurs, professeurs référents et professeurs d'accueil ; les formateurs.

LES PRIORITES NATIONALES 2018-2019

Code	Libellé officiel
1810	Ecole maternelle - Langage
1811	Ecole maternelle - Epanouissement des élèves
1812	Ecole maternelle - Formation des PE et des ATSEM
1813	Ecole maternelle - Qualification des PE
1814	CP12 - CE1 à 12
1815	Enseignement des fondamentaux au cycle 2 - Lire et écrire
1816	Enseignement des fondamentaux au cycle 2 - Mathématiques
1817	Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Lire et écrire
1818	Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Mathématiques
1819	Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Travail personnel de l'élève et évaluation
181A	Enseignement des fondamentaux - Langues vivantes étrangères et régionales
181B	Enseignement des fondamentaux - Science et technologie
181C	Education à la santé
181D	Respecter autrui
181E	Respecter autrui - Discriminations (LGBTphobies)
181F	Respecter autrui - Racisme, antisémitisme
181G	Laïcité - Enseignement laïque du fait religieux
181H	Prévention de la radicalisation
181I	Climat scolaire et lutte contre le harcèlement
181J	Education artistique et culturelle
181K	Développement durable et transition écologique
181L	Scolarisation des élèves en situation de handicap
181M	Scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre autistique
181N	Scolarisation des élèves intellectuellement précoces
181O	Ingénierie de formation
181P	CAFIPEMF